



CONSEIL NATIONAL DE L'ACTION SOCIALE
du 15 DECEMBRE 2021

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Nous sommes toujours, et pour un temps indéterminé, dans une période très particulière, celle de la lutte contre la pandémie. Dans ce contexte difficile, l'Alliance **CFDT/CFTC** met à profit ce CNAS de fin d'exercice, pour saluer le travail des associations AGRAF, EPAF, ALPAF, ainsi que l'ensemble des acteurs de l'Action sociale au ministère, pour leur implication sans faille tout au long de l'année 2021.

Avant d'évoquer les différents points de l'ordre du jour, quelques mots sur le dialogue social : il nous est proposé un calendrier très vague, comportant uniquement l'indication d'échéances mensuelles, sans dates précises. Dans une année d'élections professionnelles, donc avec des emplois du temps tendus, cela ne manquera pas de poser problème à un moment ou un autre.

Nous notons également que le premier CNAS de 2022 est positionné en juillet, et non en mars comme habituellement. Si l'administration ne tient que ce CNAS et celui de décembre, alors les textes en la matière, qui prévoient la tenue de 3 CNAS par an, ne seront pas respectés. Au moment où on évoque une réforme de la gouvernance, c'est un signe pour le moins négatif qui nous est ainsi donné.

Également, nous remarquons qu'il n'est pas prévu de GT sur la PSC, alors que la réforme se met en place dès le 1^{er} janvier 2022, et que c'est un sujet extrêmement important pour les agents, à la fois pour leur couverture santé, et comme élément de la paye qui leur est versée chaque mois, tout particulièrement en période gel salarial, lequel dure maintenant depuis plus de 11 années.

Concernant un sujet que nous évoquons depuis le début du mandat, celui de la gouvernance, il n'y aura de GT qu'en mars et en juin alors que, pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, c'est un sujet qui n'a que trop traîné, avec une conséquence, en termes de dialogue social, c'est que le flou total quant à ce veut faire l'administration. Un exemple : concernant l'association faïtière vous y travaillez depuis des mois, mais nous n'en avons aucune nouvelle.

Il y a aussi parfois, à notre sens, une confusion des genres : ainsi le Comité de Suivi EPAF, ne doit pas être confondu avec un GT CNAS, car son objet n'est pas le même.

Pour en terminer avec ces propos préalables sur le dialogue social : à nouveau, l'Alliance **CFDT/CFTC** en appelle à de meilleures pratiques de la part de l'administration. Au début de ce mandat, nous avons convenu que le délai normal de communication des documents préparatoires à nos instances était de 15 jours, et de 8 jours pour l'urgence. Le constat est que, en 2021, la quasi-intégralité des documents préparatoires n'ont été fournis que sous ce délai de 8 jours, et non sous le délai normal des 15 jours prévu.

Pour ce CNAS, nous sommes maintenant à moins de 8 jours, avec plus d'une dizaine de documents à analyser !

Si on convient que les OS sont de vrais partenaires de débat et de négociation, alors cette situation n'est pas acceptable.

J'en viens aux points de l'ordre du jour soumis au vote :

1/ Concernant la réforme du réseau :

Comme déjà évoqué lors du GT sur le Réseau, l'Alliance **CFDT/CFTC** a une position partagée sur cette réforme :

- S'agissant du volet de la réforme structurelle : cette réforme a été voulue par l'administration. Même si nous notons les évolutions de celle-ci en la matière, nous refusons la hiérarchisation qui va inmanquablement se produire. D'une part, nous n'avons aucune visibilité sur les conséquences, sur l'Action sociale, pour ses acteurs et pour les agents, que va produire ce changement de fonctionnement. D'autre part, nous n'avons pas de cartographie précise de la future structuration. Sur ce volet précis, l'Alliance **CFDT/CFTC** se positionnera donc sur une **ABSTENTION** négative ;
- Concernant le volet « Accompagnement », nous notons des évolutions favorables pour les agents concernés, au niveau des indemnités, de la formation,... et logiquement nous sommes, et nous voterons, **POUR**.

2/ Sur le budget 2022 :

Comme nous l'avions déjà dénoncé lors de l'examen des budgets des exercices précédents, les baisses de subventions plus ou moins déguisées continuent, voire s'accroissent. Quelques exemples :

- Budget réalisé 2018 : plus de 115 millions €
- Budget prévisionnel 2022 : 107, 6 millions €

Pour 2020 :

- Budget prévisionnel : 116, 6 millions
- Budget réalisé : 100,9 millions €

A la lecture de ces données et des documents préparatoires, l'exercice 2022 risque donc fortement d'être « historique », avec le premier budget d'Action sociale au Ministère sous la barre des 100 millions d'euros (avec 15 millions de moins en 4 ans !). Pour l'Alliance **CFDT/CFTC**, ce n'est pas admissible.

Nous répétons donc ce que nous en disions déjà lors du CNAS du 05 janvier 2021 : c'est dans la même période où les besoins des agents augmentent, que l'employeur public refuse de mettre en œuvre l'intégralité des moyens qui devraient l'être pour faire face à la situation.

J'ajouterais que ce budget doit être négocié avec les représentants du personnel au travers d'une gouvernance réformée, les associant de manière plus étroite au pilotage opérationnel, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous y reviendrons mais, en tout cas, nous nous positionnerons clairement **CONTRE** ce budget 2022.

3/ S'agissant de l'accompagnement de la réforme DGFIP et des prestations ALPAF :

S'agissant d'une demande qu'elle avait exprimée, l'Alliance **CFDT/CFTC** valide cette avancée au bénéfice des collègues de la DGFIP.

Mais dans le même temps, nos organisations syndicales demandent que le dispositif décrit soit logiquement étendu aux autres administrations du ministère, par exemple l'INSEE ou la DGCCRF, elles aussi victimes de restructurations importantes.

L'Alliance **CFDT/CFTC** votera **POUR** ces mesures nouvelles.

4/ Sur le rapport d'activité 2020 :

La pandémie ne peut pas tout expliquer et tout excuser. En effet, nous assistons à nouveau à une réduction drastique du budget de l'Action sociale : quasiment moins 12 millions entre 2019 et 2022, c'est-à-dire plus de 10 % de budget en moins.

A titre exceptionnel, s'il y avait une volonté politique en faveur de l'action sociale, le SG aurait pu mettre ces sommes en investissement EPAF, par exemple, cela aurait permis de « sauver » une résidence supplémentaire. Pour les 134 501 actifs et les 141 067 pensionnés 2020 cela représente 43 euros par personne en moins pour l'action sociale... L'Alliance **CFDT/CFTC** considère que cela correspond, quelque part, même indirectement, à une baisse des éléments de la rémunération globale des agents des ministères économiques et financiers !

Quelques exemples :

- Concernant la restauration collective : l'AGRAF a eu plus en 2020 qu'en 2019 (1,4 millions en plus), par contre la restauration collective déconcentrée a eu 4,5 millions en moins (donc un déficit global de moins 3,1 millions d'euros). On est donc en réalité sur une forte baisse de la subvention.
- Concernant le logement et ALPAF : depuis longtemps l'alliance **CFDT/CFTC** dénonce l'inadéquation de l'offre de logement de l'ALPAF et les besoins des agents, spécialement dans les grandes métropoles. La **CFDT et la CFTC** soutiennent la démarche volontariste de l'ALPAF consistant à mener une politique d'investissement immobilier respectant le plus finement possible les souhaits des agents des ministères économiques et financiers.
- Concernant le Fonctionnement des CDAS et Dialogue Social en 2020 :
 - 77 Délégations sur 103 ont eu moins de 3 réunions sur l'année 2020 ;
 - 24 Délégations n'ont eu aucun GT (en 2019 : 11 Délégations) et 34 Délégations n'ont eu qu'un seul GT (en 2019 : 29 Délégations).

L'Alliance **CFDT/CFTC** sera très vigilante quant à la mise en place de la réforme du réseau telle que projetée par l'Administration.

Au regard de ces éléments, l'Alliance **CFDT/CFTC** votera **CONTRE** ce rapport d'activité.

5/ Concernant le projet de note d'orientation 2022 pour les présidents des CDAS :

Pour l'Alliance **CFDT/CFTC** , cette note est très, trop, vague, et ne traduit pas une vraie volonté politique de faire bouger les choses en matière d'Action sociale, sur le terrain, au plus près des agents. Par exemple, sur des points important, tels que la restauration ou la gouvernance, il est difficile de savoir, au travers de la rédaction des paragraphes les concernant, vers quoi on va réellement, et même quels objectifs précis souhaite atteindre l'administration, à terme plus ou moins lointain.

Si on n'impulse pas, si on n'implique pas les responsables locaux, alors il n'est pas du tout étonnant qu'eux-mêmes, parfois peu convaincus du bien-fondé de l'Action sociale, ne mettent pas tout en œuvre pour qu'elle fonctionne de manière optimale. Le secteur de la restauration en est, entre autres, en particulier en province, un exemple significatif. En conséquence, nous exprimeront notre **ABSTENTION sur ce document.**

6/ Enfin, sur l'harmonisation des tarifs de restauration en 2022 :

Il est proposé une « harmonisation tarifaire » de la restauration collective (c'est-à-dire une augmentation) de 0,5 % en 2022. Conformément aux déclarations de leur représentant lors du Conseil de surveillance de l'AGRAF en 2021, et tout en saluant les efforts de celle-ci, remarquables dans la période, l'Alliance **CFDT/CFTC** affirme que le Ministère, comme employeur, au nom de l'Etat, ne pouvait pas, d'une part, geler les rémunérations de ses agents depuis des années, et d'autre part, comme autorité de tutelle, accepter une augmentation du prix des repas servis à ceux-ci.

L'inflation ne concerne pas que les fournisseurs de l'AGRAF : elle concerne aussi les « fournisseurs » des agents ! Si on ne tient pas compte de l'inflation pour la politique salariale, pourquoi en tenir compte pour l'AGRAF ?

L'Alliance **CFDT/CFTC** votera donc « **CONTRE** » cette augmentation.

Nous reviendrons bien entendu sur ces sujets au fil de leur évocation.

Merci.

Paris, le 15/12/2021